



-15% SUR LES INTERMITTENT-ES : C'EST TOUJOURS NON !
FAISONS RESPECTER NOTRE ACCORD PROFESSIONNEL
MOBILISATION GENERALE !

Ce 27 octobre, les organisations patronales (Fesac) et syndicales du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel sont parvenues à un accord, unanime, concernant l'avenir des annexes 8 et 10.

Il maintient les grands équilibres trouvés en 2016 et marque des avancées significatives pour les salarié·es que nous représentons : entre autres, la prise en compte des congés paternité et arrêts maladie, un meilleur ordonnancement des franchises, un aménagement du droit d'option, du départ de l'indemnisation, de la clause de rattrapage, et surtout une revalorisation mécanique des allocations et des planchers et un relèvement immédiat de l'allocation plancher de l'annexe 8 à 40 €/jour.

Cette étape intermédiaire, importante, qui marque une amélioration de l'accord de 2016, ne protège pas à ce stade les artistes et technicien·nes intermittent·es du spectacle, du risque de baisse de 15 %.

Mais la signature d'un tel accord ne signifie pas, loin s'en faut, sa mise en application !

Une fois adopté, il sera alors transmis à la négociation interprofessionnelle, et le patronat et les confédérations syndicales devront statuer le 9 novembre sur sa bonne intégration dans la future convention générale.

La lettre de cadrage exige toujours : 15% de casse des allocations sur les intermittent·es ! Il faut donc s'attendre à un barrage de plusieurs organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P). Personne n'est assuré de rien et le patronat veut nous faire payer l'année blanche !

Quelle que soit la décision de l'interprofessionnel, le gouvernement, dont nous connaissons la politique menée à l'égard des chômeurs, aura le dernier mot. A ce jour, aucun signe de la part des ministères du Travail et de la Culture ne laisse penser qu'il serait appliqué sans réserve.

Nos mots d'ordres de refus des baisses d'indemnisations des intermittent·es du spectacle sont tout autant d'actualité. Ainsi nous appelons à une semaine d'actions, du 6 au 10 novembre, avec des points forts, actions, grèves et débrayages le 7 et le 9 novembre.

Nous appelons les salarié·es en capacité de le faire à poursuivre les débrayages d'une heure le 7 novembre, et à se mettre en grève le 9.

Des points de rendez-vous notamment en Ile-de-France vous seront communiqués le 7 novembre.

Le 9 novembre, à l'appel de la Confédération Générale du Travail, nous manifesterons dans la rue avec tous les privé·es d'emploi et précaires pour défendre une assurance chômage de haut niveau pour toutes et tous et peser sur la négociation interprofessionnelle en cours.

Les nombreux rassemblements, occupations, actions de ces derniers jours montrent que le niveau de mobilisation est en progression constante, elle est utile. Nous ne relâcherons pas la pression tant que nous n'aurons pas la certitude que notre accord sera intégralement appliqué, au lieu de baisses arbitraires des indemnisations.

Mobilisé·es, solidaires et uni·es, nous allons gagner !

Retrouvez les prochaines dates de mobilisations ou d'AG en vous rapprochant des syndicats
ou en suivant ce lien : <https://lc.cx/carterdvs>

Paris, le 27/10/2023